**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 46 (1917)

**Heft:** 18

Rubrik: Chronique scolaire

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — Dans ses séances du 16 et du 27 octobre, le Conseil d'Etat a nommé M. Jules Berset, à Progens, instituteur à Ponthaux; M. Hubert Dessarzin, à Nuvilly, instituteur à Mannens; M<sup>1le</sup> Lucie Egger, à Neyruz, institutrice à

Montagny-les-Monts.

Les communes amies de l'école. — Parmi les nombreuses communes qui ont eu à cœur, jusqu'ici, de sauvegarder les intérêts matériels de leur corps enseignant, il nous est agréable de mettre en évidence celle de Courgevaux. En 1916 déjà, l'honorable conseil communal de cette localité a alloué les indemnités suivantes pour parer aux nécessités urgentes de la vie chère: 100 fr. à son instituteur, 50 fr. à son institutrice et 20 fr. à la maîtresse d'ouvrage. En 1917, ces allocations ont été doublées. Par sa décision, d'une bienveillance toute particulière, Courgevaux a donc comblé les vœux du Grand Conseil. Autafond a accordé 60 fr.; Semsales l'allocation intégrale et Corbières 100 fr. Dans le courant de l'été dernier, l'autorité communale de Châtonnaye a alloué, pour le renchérissement de la vie, 50 fr. à son institutrice et 100 fr. à son instituteur. Honneur aux communes qui savent apprécier le dévouement de leur corps enseignant!

Une assemblée des vétérans de l'enseignement. – Les vétérans, chez les anciens Romains, étaient des soldats ayant servi dix ans dans la cavalerie et vingt ans dans l'infanterie. Chargés de gloire et de blessures, on les récompensait en leur donnant des terres du domaine public. Les vétérans que nous avons eu l'honneur de saluer à Romont, le dimanche 21 octobre, n'ont pas conquis leur grade à la pointe de l'épée, sous le casque et la cuirasse, mais avec des armes pacifiques et dans les champs clos de la pédagogie. Cette vêtérance comporte différentes lignes de noblesse et il faut justifier de trente années d'enseignement pour en atteindre le premier quartier. C'est par les soins de MM. Currat, inspecteur, Dominique Dessarzin et Edouard Pasquier, instituteurs, que nos honorables séniors avaient été convoqués. Leur benjamin tient l'école depuis trente-deux ans et leur doyen depuis quarante-huit ans. Tous chargés de mérites, d'estime et de vénération, ils sont accourus de la Valsainte, de Cheiry, de Heitenried, de Châtel-St-Denis, de Fribourg, de partout, non pas pour demander des domaines et des châteaux comme à l'époque romaine, mais une modeste retraite.

Invité à la réunion, le Comité d'administration de la caisse de retraite saisit avec plaisir l'occasion de se mettre à la disposition de la portion la plus méritante du corps enseignant. Trois députés au Grand Conseil : MM. Paul Morard, Alexis Rosset et Reichlen assistaient à l'assemblée. Une discussion intéressante, courtoise et marquée au coin d'une modération de bon aloi se déroula, une heure durant, dans une salle du café de l'Harmonie. Prirent la parole : MM. Currat, inspecteur, Gustave Gendre, Dominique Dessarzin, Emile Villard, François Monnard, Edouard Pasquier et un membre du Comité. Voici quelle fut la conclusion des échanges de vues exprimés : adresser à la commission du Grand Conseil s'occupant d'étudier la revision de notre loi de retraite une lettre renfermant les revendications suivantes :

1º Revision de la loi lors de la session de novembre; 2º établir comme suit l'échelle des pensions : après 35 ans de service, 1,200 fr.; après 30 ans de service, 1,000 fr.; après

25 ans de service, 600 fr.

MM. les députés Paul Morard et Alexis Rosset ont bien voulu reconnaître que ces revendications se recommandaient par la nécessité autant que par leur modération. Ils ont assuré le corps enseignant de leur précieux concours afin de lui faire voter une retraite convenable et cela sans admettre un nouveau délai, un quatrième renvoi. M. le député Reichlen s'est join à ses deux collègues du Grand Conseil pour adresser aux participants des paroles empreintes de la plus délicate sympathie.

Les affaires sérieuses une fois liquidées, les vétérans se serrèrent bien près les uns des autres, coude à coude autour de la grande table ronde. Les conversations inspirées de réminiscences bien chères se poursuivirent dans la douce chaleur de la plus cordiale intimité. Si l'irréparable outrage des ans se laissait voir sur les têtes, on put constater qu'il n'avait pas effleuré les cœurs. M. Magnin, de Vuadens, à la grande joie de tous, fit revivre les célèbres ténors de Grandvillard. M. Dessarzin, de Villaz-St-Pierre, dont la voix chaude s'est si souvent fait apprécier dans nos réunions pédagogiques, a chanté de délicieuses actualités. Enfin, après quelques aimables compliments de M. l'inspecteur Currat et d'un représentant du Comité, les vétérans se quittèrent, regrettant la fuite trop rapide des heures, mais le cœur réconforté par l'espérance. Marcellin Berset.

Alsace. — Il y a quelques jours, les écoles de l'Alsace reconquise étaient en fête à l'occasion de la distribution des

prix. Cérémonies simples, certes, mais tout empreintes d'une profonde émotion. Celles-ci furent présidées à peu près toutes par des soldats de valeur, nés précisément sur cette terre d'Alsace, tels que les généraux Hirschauer, Bourgeois, et d'autres encore.

Pas moins de 89 écoles ont été ouvertes dans ce coin, où 218 maîtres ou maîtresses ont donné l'enseignement à près de 8,500 élèves. A ce chiffre il y a lieu d'ajouter 3,532 adolescents qui suivent assidûment les cours d'adultes. Nombre d'élèves ont passé le certificat d'études. Comme narration, ils eurent à traiter le sujet suivant : « racontez votre vie d'écolier, depuis le début de la guerre. »

Ce thème eut un réel succès. Tous les travaux prouvent éloquemment avec quel élan cette jeunesse a retrouvé sa vraie patrie. Ecrits en un français sobre et correct, ils ne furent pas moins l'expression vive des cœurs de tous ces petits Alsaciens, ardemment attachés à leurs maîtres et à la France.

## AVIS

Chant scolaire. — On nous charge de rappeler au corps enseignant primaire que le Livret musical élaboré par M. J. Bovet pour le cours de chant scolaire de cet été, a paru en seconde édition, au prix de 1 fr.; qu'il est en vente chez l'auteur et au Dépôt du matériel scolaire; qu'il doit se trouver dans toutes les écoles primaires, entre les mains des maîtres et maîtresses enseignant le chant. Le programme de travail déterminé en mai, dans le Bulletin pédagogique, pour l'année scolaire 1917-18, reste en vigueur. On pourra fort bien, si l'on en a le temps, y ajouter un chant ou l'autre tiré du Livret musical. Un effort sérieux, mais non exagéré, est attendu cette année de la part du corps enseignant primaire dans le domaine du chant scolaire, comme conséquence du cours du mois d'août et des directions précises qui y ont été données.

La 2<sup>me</sup> édition comporte ceci en plus de la première : les deux pages laissées en blanc dans celle-ci, en vue des notes des participants au cours, ont été remplies par les savoureuses lignes de « Notices et souvenirs du cours », de M. Scolin Clédeçol, instituteur à Féruligny. On peut avoir gratuitement ces deux pages isolées en s'adressant à M. J. Bovet, à Hauterive.